AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE : PERMIS UNIQUE DE CLASSE 1

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Référence dossier : Commune de Modave : 70/24 - DPA : 10017745

Concerne la demande de : Eole Modave SC

Le projet localisé au lieu-dit de la Campagne des 2 Bonniers à 4577 Modave porte sur La construction et l'exploitation d'un parc éolien de 2 éoliennes (en extension du parc existant de 5 éoliennes) d'une puissance maximale de 6,2 MW et d'une hauteur maximum de 200 m, d'une cabine de tête, des chemins d'accès, des aires de maintenance, du câblage électrique, des batteries stationnaires ainsi que d'une aire de bornes de recharge de voitures électriques.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'incidence sur l'environnement.

L'enquête publique est réalisée sur le territoire des Communes de Modave, Marchin, Huy, Nandrin, Tinlot, Wanze et Amay selon le délai de procédure relatif aux établissements de classe 1.

Les Bourgmestres portent à la connaissance de la population qu'une enquête publique relative à la demande susmentionnée est ouverte.

Commune	Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Modave	07/01/2025	12/01/2025	Commune de Modave : Service Environnement Place G. Hubin, 1-3 à 4577 Modave Le 10/02/2025 à 11 h	Commune de Modave Service Environnement Place G. Hubin, 1-3 à 4577 Modave
Huy	07/01/2025	12/01/2025	Ville de Huy : Service de l'Environnement Rue Vankeerberghen 14 à 4500 Huy Le 10/02/2025 à 11 h	Collège Communal de la Ville de HUY 1, Grand'Place à 4500 Huy
Marchin	07/01/2025	12/01/2025	Commune de Marchin : Service environnement Rue Joseph Wauters 1A à 4570 Marchin Le 10/02/2025 à 11h	Collège communal de Marchin Rue Joseph Wauters, 1A 4570 Marchin
Tinlot	07/01/2025	12/01/2025	Commune de Tinlot : Service cadre de vie Rue du Centre, 19 à 4557 TINLOT Le 10/02/2025 à 11h	Collège communal de Tinlot Rue du Centre, 19 4557 Tinlot
Nandrin	07/01/2025	12/01/2025	Commune de Nandrin : Service environnement Place Ovide Musin, 1 à 4550 Nandrin Le 10/02/2025 à 11h	Collège communal de Nandrin Place Ovide Musin, 1 4550 Nandrin
Amay	07/01/2025	12/01/2025	Commune d'Amay : Service urbanisme Chaussée Freddy Terwagne 74 à 4540 Amay Le 10/02/2025 à 11h	Collège communal d'Amay Chassée Freddy Terwagne 74 4540 Amay

			Commune de Wanze : Service environnement	Collège communal de Wanze
Wanze	07/01/2025	12/01/2025	Chaussée de Wavre, 39 à 4520 Wanze	Chaussée de Wavre, 39
			Le 10/02/2025 à 11h	4520 Wanze

Le dossier complet, composé du projet d'extension et du rapport sur les incidences environnementales, peut être consulté durant la période d'ouverture de l'enquête publique, du 12 janvier au 10 février 2025 et selon les modalités suivantes :

Modave: SUR RENDEZ-VOUS à l'adresse suivante: Service environnement, Place Georges Hubin 1-3 à 4577 Modave, chaque jour ouvrable pendant les heures de service ou le lundi jusqu'à 20h. Le rendez-vous doit être pris 24h à l'avance auprès d'Elodie de Marchin par mail: ecoconseiller@modave.be ou par téléphone au 085/41.02.20 ext.2

<u>Marchin</u>: SUR RENDEZ-VOUS à l'adresse suivante : Service environnement, Rue Joseph Wauters 1A, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et le jeudi de 15h à 20h. Le rendez-vous doit être pris 24h à l'avance auprès de Nathalie Jasienski par mail : <u>nathalie.jasienski@marchin.be</u> ou par téléphone au 085/27.04.26

<u>Huy</u>: chaque jour ouvrable pendant les heures de service ainsi que les jeudis jusqu'à 20 heures au Service Cadre de Vie de la Ville de HUY – 14, rue Vankeerberghen à 4500 – HUY. La personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du Département Cadre de Vie (Environnement) de la Ville de HUY - Téléphone : 085/21.78.21.

<u>Tinlot</u>: UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS à l'adresse suivante : Service Cadre de Vie, rue du Centre 19 à 4557 Tinlot les jours ouvrables pendant les heures de service. Le rendez-vous doit être pris 24h à l'avance auprès du service par mail : <u>karin.borremans@tinlot.be</u> ou par téléphone au 085/830 912 ou 93

<u>Nandrin</u>: SUR RENDEZ-VOUS à l'adresse suivante : Service environnement, Place Ovide Musin 1, 4550 Nandrin, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (du lundi au vendredi de 8h30-12h et les lundi, mardi, jeudi de 13h à 16h30) ou le jeudi de 17h à 20h sur rendez-vous pris 24h à l'avance auprès de Laurence Bievliet par mail : laurence.bievliet@nandrin.be ou par téléphone au 085/51.94.80.

Amay: SUR RENDEZ-VOUS à l'adresse suivante: Service Urbanisme, Chaussée Freddy Terwagne 74 à 4540 AMAY, chaque jour ouvrable pendant les heures de service ou le jeudi de 16h à 19h ou le samedi de 10 à 11h. Le rendez-vous doit être pris 24h à l'avance auprès d'Anne-pascale MASY ou Roselyne MOTTET par mail: annepascale.masy@amay.be ou roselyne.mottet@amay.be ou par téléphone au 085/830.832 ou 085/830.856.

<u>Wanze</u>: Chaque jour ouvrable pendant les heures de service ainsi que les jeudis, de 16h à 20h, uniquement sur rendez-vous pris 24h à l'avance auprès du service Environnement – 085/273.540.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus et ce jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement, ou, à défaut par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : Eole Modave SC, Raphael Duguaillez, Place Georges Hubin, 1-3 à 4577 Modave
- de l'auteur de l'étude d'incidences : Embridge, Nicolas Jorion, Route de Hannut, 55 à 5004 Bouge
- du Fonctionnaire technique : Laurianne Decoster, Esplanade Simone Veil 1, 10ème étage à 4000 Liège
- du Fonctionnaire délégué : Anne Valérie Barlet, Montagne Sainte Walburge, 2 à 4000 Liège

Sous peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés, ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés. L'autorité compétente pour statuer sur cette demande sont le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué.

> Le Bourgmestre, Bruno Dal Molin